

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) vise à définir les grandes orientations stratégiques du territoire. L'ensemble de ces axes et orientations a été mis en débat au sein du conseil communautaire et de divers conseils municipaux.

AXE 1 Pour un environnement préservé de qualité



-  **Valoriser un territoire majoritairement frugal et agricole**
 - > Préserver la variété des paysages agricoles,
 - > Mettre en forme des limites entre les différents types d'espaces,
 - > Proposer une nouvelle relation rurale-urbaine.
-  **Préserver et mettre en valeur le patrimoine paysager naturel et diversifié**
 - > Maintenir et préserver des paysages naturels de qualité,
 - > Maintenir et valoriser les richesses liées aux paysages d'eau,
 - > Mettre en valeur ce patrimoine paysager.
-  **Préservation et mettre en valeur un paysage bâti qualitatif**
 - > Promouvoir et préserver un urbanisme et une architecture identitaire de qualité,
 - > Favoriser l'économie d'espace,
 - > Promouvoir une plus grande intégration paysagère et urbanistique.
-  **Favoriser le maintien et le développement de la biodiversité**
 - > Maintenir les continuités de nature et les corridors écologiques,
 - > Préserver la richesse écologique du territoire,
 - > Animer les espaces naturels remarquables.
-  **Protéger les populations face aux risques et aux nuisances présentes sur le territoire**
 - > Limiter l'exposition des populations aux risques majeurs du territoire,
 - > Diminuer les nuisances environnementales,
 - > Réduire les différentes pollutions dans les aménagements en cours et à venir.

AXE 2 Assurer un développement urbain équilibré et responsable

-  **Mobiliser l'existant pour mieux répondre aux besoins en logements**
 - > Mobiliser prioritairement l'existant quand cela est possible,
 - > Amplifier les interventions sur le parc de logements existants, social et privé,
 - > Viser la remise sur le marché de logements vacants,
 - > Enrayer la progression de la vacance de longue durée.
-  **Diversifier l'offre d'habitat et proposer des possibilités de « parcours résidentiels » diversifiés sur le territoire**
 - > « Donner envie » aux jeunes actifs, aux familles, de venir s'installer sur le territoire et d'y rester,
 - > Développer une offre de petits logements de qualité, dont des logements adaptés pour les seniors,
 - > Rechercher le développement d'opérations mixant les produits,
 - > Etre en capacité d'offrir des parcours résidentiels diversifiés sur son territoire.
-  **Renouveler la dimension socio-démographique des communes et des quartiers et répondre à la diversité des besoins en logements**
 - > Favoriser le renouvellement socio-démographique dans les différentes communes et quartiers d'EPN,
 - > Réduire les disparités socio-territoriales constatées,
 - > Mieux répondre à la diversité des besoins dans leur proximité.
-  **Améliorer la mixité sociale et générationnelle aux différentes échelles du territoire**
 - > Diversification des produits (typologies, logements dédiés aux seniors...),
 - > Rééquilibrage territorial de l'offre,
 - > Mise sur le marché locatif privé de logements à loyers maîtrisés,
 - > Développement de l'accession aidée, de la primo-accession dans le neuf et dans l'ancien...
-  **Mieux répondre aux besoins « spécifiques » de certains publics**
 - > Accompagner les jeunes dans la construction de leurs parcours résidentiels,
 - > Proposer une diversité de solutions adaptées au vieillissement et au handicap,
 - > Accompagner les ménages en parcours d'insertion / réinsertion,
 - > Apporter une réponse aux besoins des gens du voyage conforme aux prescriptions du Schéma Départemental (aires d'accueil, grand passage ...).



-  **Favoriser et valoriser les projets innovants**
 - > La promotion d'un développement écologique et durable,
 - > L'expérimentation de produits pour répondre à l'évolution des besoins, des usages et des modes de vie.

AXE 3 Déployer un système de mobilité multimodal réaliste et efficace



-  **Affirmer EPN comme une véritable Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM)**
 - > Poursuivre la politique ambitieuse d'EPN en matière de mobilités,
 - > Accompagner les communes dans l'évolution des pratiques et de la communication.
-  **Déployer un système de mobilités cohérent, hiérarchisé, favorisant l'intermodalité**
 - > Organiser un véritable réseau de mobilités (vélo, piéton, voiture, bus),
 - > Inscrire ce système de mobilités en recherchant le renforcement des liaisons avec les pôles économiques structurants,
 - > Adapter cette trame à la réalité de la diversité des territoires d'EPN,
 - > Accompagner et informer les habitants.
-  **Développer l'offre de transports publics de façon pertinente et réaliste**
 - > Améliorer et adapter l'offre de déplacement,
 - > Poursuivre l'optimisation du transport scolaire,
 - > Réduire l'impact environnemental des véhicules de transports en commun,
 - > Adapter l'offre à tous les publics,
 - > Définir une tarification des transports à l'échelle d'EPN.
-  **Permettre le choix entre l'usage de la voiture individuelle et les pratiques alternatives**
 - > Maintenir le choix du recours à la voiture individuelle...
 - > ... tout en développant l'intermodalité pour rendre attractive les offres alternatives,
-  **Développer la pratique du vélo et de la marche à pied, à toutes les échelles pertinentes**
 - > A court terme, développer le réseau cyclable à Evreux et à proximité,
 - > A moyen terme, étendre le réseau cyclable sur plusieurs axes du territoire d'EPN,
 - > Appuyer le développement de la pratique du vélo par la mise en place de services adaptés,
 - > Garantir l'accessibilité et la sécurité aux espaces publics.
-  **Innover en matière de transport de marchandises**

AXE 4 Faire d'EPN un territoire économique, dynamique et attractif

-  **Développer une offre économique et industrielle complémentaire et équilibrée**
 - > Asseoir la position stratégique d'EPN dans le réseau normand,
 - > Valoriser et renforcer les filières économiques et industrielles présentes sur le territoire,
 - > Equilibrer les activités sur l'ensemble du territoire,
 - > Proposer une offre de foncier d'activité adapté aux différents besoins des entreprises :
-  **Dynamiser les conditions d'emplois et d'accueil**
 - > Poursuivre la dynamique initiée par EPN pour l'emploi,
 - > Rééquilibrer le rapport entre les emplois et les actifs résidents,
 - > Anticiper les évolutions des modes de travail – ou nouvelles façon de travailler –,
 - > Développer les formations en lien avec les besoins des entreprises du territoire.
-  **Maintenir l'équilibre commercial existant**
 - > Soutenir le développement et le rayonnement des commerces des centres-villes,
 - > Maintenir le commerce de proximité en développant des services innovants et adaptés,
 - > Contenir les espaces de commerces de grande distribution sans création de nouveaux espaces commerciaux dédiés.
-  **Développer le tourisme pour valoriser et faire connaître le territoire intercommunal**
 - > Développer les activités structurantes de loisirs,
 - > Développer le « tourisme vert » et les courts séjours,
-  **Conforter l'agriculture et faciliter la coexistence avec son voisinage**
 - > Préserver le foncier agricole, en encadrant la consommation d'espaces au profit d'espaces urbanisés,
 - > Développer les circuits courts d'approvisionnement,
 - > Développer la communication entre les collectivités, les habitants et les exploitants.



-  **Agir sur les services et les équipements pour maintenir un équilibre et une attractivité territoriale**
 - > Renforcer l'accessibilité des équipements et services publics,
 - > Anticiper les tensions à venir en termes d'offre en services liés à la santé,
 - > Assurer le développement des réseaux numériques.

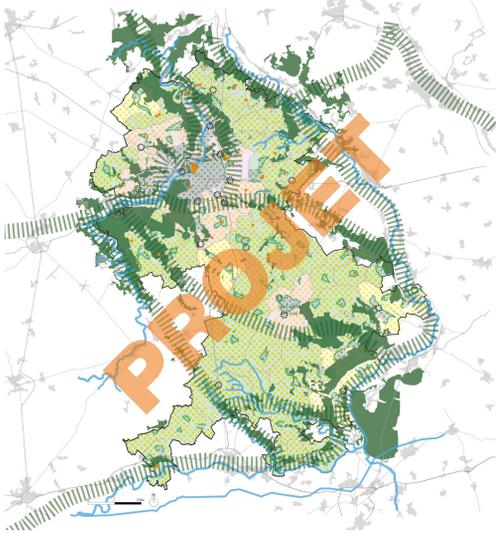
En savoir plus

→ vous informer : www.evreuxportesdenormandie.fr
→ formuler une observation ou poser une question : contactez EPN à l'adresse mail suivante planification@epn-agglo.fr



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

AXE 1 Pour un environnement préservé de qualité



Valoriser un territoire majoritairement agricole

- Préserver les paysages agricoles et maintenir les pratiques
- Mettre en forme et protéger les lisières agricoles / urbaines

Préserver et mettre en valeur le patrimoine paysager naturel et diversifié

Définir une stratégie foncière sur la base de l'armature territoriale limitant la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers

- Pôle urbain
- Villes périphériques et pôle secondaire
- Pôle ruraux structurants
- Bourgs ruraux

Respecter, maintenir et valoriser les patrimoines paysagers identitaires

- Espaces urbains
- Espaces ouverts
- Eau
- Forêt

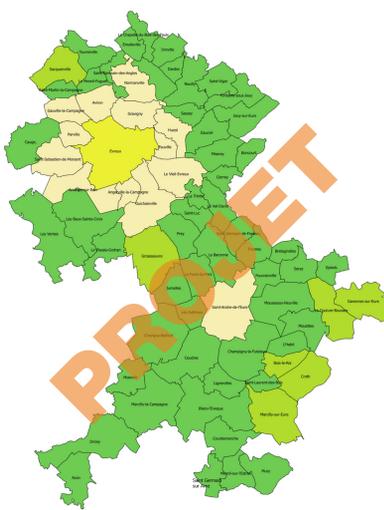
Préserver et mettre en valeur un paysage bâti qualitatif

- Protéger le patrimoine architectural remarquable et ordinaire
- Conforter les centres urbains historiques
- Réhabiliter les entrées de ville

Favoriser le maintien et le développement de la biodiversité

- Maintenir les continuités de nature et les corridors écologiques
- Développer la nature en ville

AXE 2 Assurer un développement urbain équilibré et responsable



Une hiérarchie des communes pour équilibrer le développement du territoire :

LE PÔLE URBAIN : EVREUX

Enjeux : conforter le statut de pôle dans les programmations de logements, d'équipements, d'emplois, une accessibilité forte aux pôles régionaux voire interrégionaux (Chartres, Rouen, Le Havre, Orléans, IdF), favoriser le renouvellement urbain

LES VILLES PÉRIPHÉRIQUES, Normanville, Gravigny, Aviron, Gauville-la-Campagne, Parville, Saint-Sébastien-de-Morsent, Arnières-Sur-Iton, Angerville-la-Campagne, Guichainville, Le Vieil-Evreux, Fauville, Huest et

LE PÔLE SECONDAIRE, Saint-André-de-l'Eure

Enjeux : conforter leur complémentarité avec le pôle urbain rattaché, identifier les dents creuses à urbaniser, encadrer les extensions urbaines

LES PÔLES RURAUX STRUCTURANTS

Enjeux : asseoir un statut de relais/d'appui pour ces communes entre les pôles et les villages ruraux, maintenir les équipements existants, développer covoiturage, espaces de coworking, maintenir les services de proximité, identifier les dents creuses à urbaniser, développer le locatif, diversifier l'offre en logements

LES BOURGS RURAUX :

Enjeux : encadrer le développement « urbain », préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers, maintenir les caractéristiques rurales de ces communes, identifier les dents creuses à urbaniser, permettre le maintien des habitants sur le territoire communal

OBJECTIFS :

→ PÔLE URBAIN ET GRAVIGNY

Viser le rééquilibrage parc privé et social
Développer l'accès à la propriété dont la primo-accession

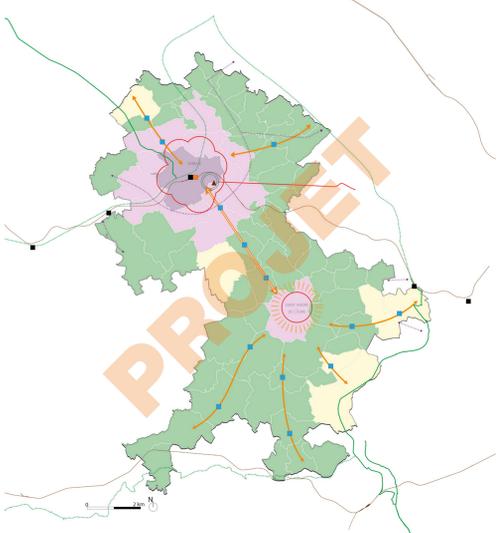
→ VILLES PÉRIPHÉRIQUES / SECONDAIRES ET PÔLES RURAUX STRUCTURANTS

Développer le locatif privé et social
Développer la primo-accession

→ BOURGS RURAUX

Maintenir les équilibres intergénérationnels

AXE 3 Déployer un système de mobilité multimodal réaliste et efficace



Développer un système de mobilités cohérent et hiérarchisé, favorisant l'intermodalité

- Pôle urbain
- Villes périphériques et pôle secondaire
- Pôles ruraux structurants
- Bourgs ruraux

Faire de l'axe Evreux / Saint-André de l'Eure la colonne vertébrale du système de transports

S'appuyer sur Saint-André de l'Eure comme point nodal du système de transport au sud du territoire

Inscrire le système de mobilités dans son environnement, en renforçant les liaisons vers les territoires extérieurs

- Renforcement de la ligne ferrée Paris - Normandie et création d'une nouvelle gare sur la ZA du Long Buisson
- Intégration du principe de transformation de la RN13 en 2x2 voies

Renforcer l'offre de transports en commun de façon pertinente, et réaliste

- S'appuyer sur les gares ferrées existantes du territoire et des environs
- Renforcer l'offre de transports en commun sur les axes structurants, en direction des gares du territoire et des pôles d'emplois extérieurs

Permettre le choix entre la voiture individuelle et les pratiques alternatives, en s'appuyant sur l'intermodalité

- Renforcer significativement la pratique du covoiturage, en développant des aires au niveau des points stratégiques de mobilité et des bourgs d'appui

Développer la pratique du vélo et la marche à pied, à toutes les échelles pertinentes

- A court terme, développer le réseau cyclable à Evreux et à proximité
- A moyen terme, étendre cette ambition à l'ensemble du territoire : Connexion du territoire aux sites touristiques et aux voies vertes, existantes ou en projets
- Voie verte existante / en projet
- Site touristique
- Développement de la pratique des modes actifs vers les points d'intermodalité de l'axe Saint-André de l'Eure / Evreux
- Zone à moins de 1,5 km d'un collège ou d'un lycée
- Développement de la pratique au sein des centres-villes et des centres bourgs

AXE 4 Faire d'EPN un territoire économique, dynamique et attractif

Développer une offre économique complémentaire et équilibrée

Asseoir la position stratégique d'EPN dans le réseau normand et Permettre / accompagner / veiller à une bonne ventilation des activités sur tout le territoire

- Pôle urbain
- Villes périphériques et pôle secondaire
- Pôle ruraux structurants
- Bourgs ruraux

Mettre en place un réseau d'artisanat local

Poursuivre le développement des ZAE existantes

Accompagner les ZAE en projets

- 1 - ZAC Cambolle
- 2 - Long Buisson
- 3 - Briqueterie
- 4 - Grosseuvre
- 5 - Droisy

Identifier et valoriser les portes d'entrée de l'agglomération

Dynamiser les conditions d'emplois et d'accueil

- Capter la population active non résidente du territoire
- Anticiper les évolutions des modes de travail
- Développer les formations en lien avec les entreprises du territoire

Maintenir l'équilibre commercial existant

- Contenir les espaces de commerces de grande distribution
- Soutenir le développement et le rayonnement des commerces de centre-villes
- Maintenir le commerce de proximité
- Privilégier les circuits courts
- Développer un commerce local

Développer le tourisme pour valoriser et faire connaître le territoire

- Mettre en réseau les sites touristiques

Conforter l'agriculture et assurer sa coexistence avec son voisinage

- Profiter de la situation géographique d'EPN pour valoriser ses productions
- Préserver le foncier agricole
- Assurer le développement des réseaux numériques

